

# PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 NOVEMBRE 2010

*A 20 heures, en mairie, sous la présidence de M. BERINGER François, Maire*

Etaient présents :

BERINGER Ludovic, BRUN Bernard, BRUN Claude, DREYER Grégory, FOHRER Simone, GOETZ Marc, INVERNIZZI Corinne, LANG Annette, LAVANOUX Laurent, MULLER Monique, WALTISPERGER Patrice

Absents excusés : DANNER Christophe, HOMBERT Liliane, SARTORIO Etienne

Procurations : Liliane HOMBERT à François BERINGER  
Etienne SARTORIO à Marc GOETZ

## ORDRE DU JOUR

### **1. APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15.10.2010**

Le procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 15.10.2010 est approuvé à l'unanimité.

### **2. FESTIVITES**

Monsieur Marc GOETZ et Mme Annette LANG rendent compte des réunions des commissions « Festivités » et « Aide sociale » tenues les 4 et 17 novembre au sujet de la fête de Noël des aînés du 19.12.2020, du Téléthon 2010 et de l'inauguration de l'arbre de la Liberté du 20.11.2010.

Le Conseil Municipal, après délibération,

- valide les propositions des commissions relatives au déroulement et à l'organisation de ces festivités et manifestations,
- décide de prendre en charge les frais en découlant et d'en imputer la dépense à l'article 6232 du budget 2010,
- valide le principe d'offrir aux personnes de plus de 75 ans ne participant pas à la fête de Noël un bon d'achat d'une valeur de 20 € chez l'un des commerçants ou artisan de Blodelsheim,
- décide de prendre en charge le coût du repas qui sera pris au restaurant « Chez Pierre » par la famille DEWATRE et la Municipalité à l'issue de la cérémonie d'inauguration de l'arbre de la liberté.

### **3. IMMEUBLE COMMUNAL « La Baronnie »**

La propriété communale dénommée « La Baronnie » est actuellement louée à M. et Mme REYMANN moyennant un bail de location qui arrivera à échéance le 30 novembre 2012.

Vu la demande d'acquisition de cette propriété formulée par M. et Mme REYMANN,

Vu l'estimation de la valeur de l'immeuble effectuée par la Direction Générale des Finances Publiques en date du 4 Octobre 2010,

Vu la situation particulière du bien du fait de sa localisation hors agglomération et de ses caractéristiques,

Le Conseil Municipal, après délibération,

DECIDE

. de procéder à une analyse approfondie de la situation

- . de faire procéder à l'évaluation des travaux et frais que la commune aura à engager si elle reste propriétaire de l'immeuble,
- . de se positionner quant à la vente de cette propriété après avoir mené une réflexion complète à ce sujet.

#### **4. PERSONNEL COMMUNAL**

Vu la délibération du Conseil Municipal du 20 novembre 2007 décidant d'offrir un cadeau de Noël sous forme de bon d'achat aux enfants du personnel communal jusqu'à l'âge de 13 ans,

Vu la proposition de Monsieur le Maire de porter la valeur de ce bon d'achat à 50 € en 2010,

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité,

ACCEPTÉ la proposition de Monsieur le Maire et décide de porter la valeur de ce bon d'achat à 50 € par enfant.

Cette décision sera reconduite annuellement par tacite reconduction.

#### **5. ALIGNEMENT DE RUE**

Note : ce point est débattu en l'absence de Mme Annette LANG, concernée par l'affaire.

Monsieur le Maire expose : *M. et Mme LANG Roland ont procédé au remplacement de la clôture de leur propriété située 17 rue de l'Eglise à Blodelsheim.*

*La nouvelle clôture a été implantée en retrait par rapport à la limite de la parcelle conformément au plan d'alignement en vigueur.*

*A présent, il convient de procéder à l'aménagement de la chaussée sur la partie de terrain frappée d'alignement.*

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Vu le plan d'alignement de la Commune,

Vu l'accord de M. et Mme LANG en vue de rétrocéder gratuitement le terrain frappé d'alignement à la commune,

Vu le devis relatif aux travaux d'aménagement de la rue de l'Eglise sur la partie frappée d'alignement,

Considérant que l'élargissement de la rue de l'Eglise au droit de la propriété de M. et Mme LANG facilite considérablement et sécurise la circulation dans cette rue,

Considérant qu'à l'occasion de tous les travaux de voirie, il y a lieu de faire installer un regard de comptage d'eau sur le domaine public,

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité, DECIDIE

- de faire établir par le Cabinet de M. BRUN Bernard, géomètre, un procès-verbal d'arpentage afin de dissocier la surface frappée d'alignement de la parcelle cadastrée section 2 n° 8,
- d'acquérir la parcelle frappée d'alignement à titre gratuit et de confier la rédaction de l'acte de cession à Maître BOISUMEAU d'Ensisheim
- de faire procéder aux travaux de réfection de voirie par l'entreprise WERNER de Blodelsheim conformément à son offre s'élevant à 3 590 € H.T.,
- de faire installer, à l'occasion de ces travaux, un regard de branchement d'eau dans le domaine public par l'entreprise WERNER conformément à son offre s'élevant à 1 062,50 € H.T.,
- d'autoriser M. le Maire à signer l'acte de cession et tout document relatif à cette affaire.

## **6. RAVALEMENT DES FACADES ET REFECTION DES TOITURES DE BATIMENTS COMMUNAUX**

Le Conseil Municipal envisage de procéder à la réfection des façades et des toitures des bâtiments communaux situés 44 et 46 rue du Général de Gaulle.

Cette opération nécessite la désignation d'un maître d'œuvre.

Vu la proposition de mission présentée par le Cabinet d'architecture HOFFERT et comprenant :

- le relevé des façades et toitures sur site,
- la rédaction des dossiers de consultation (CCTP – CCAP),
- l'assistance au maître d'ouvrage pour l'analyse des offres,
- la mise au point des marchés de travaux,
- la coordination des intervenants sur site,
- l'assistance au maître d'ouvrage lors de la réception des travaux,
- l'établissement du dossier de déclaration préalable,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré longuement,

DECIDE à 11 voix pour et une contre, de confier la mission au Cabinet d'architecture HOFFERT, conformément à son offre susvisée s'élevant à 3 350 € H.T.

## **7. PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE**

Monsieur le Maire expose :

*« Le plan communal de sauvegarde, élaboré à l'initiative du Maire, vise à organiser ses pouvoirs de police lorsqu'un risque majeur survient.*

*Ce plan devrait permettre d'assurer l'information de la population, d'organiser si nécessaire les évacuations, de gérer l'accueil des personnes sinistrées en prévoyant, dans l'urgence et avec le plus de précision possible, une répartition des tâches entre les différents acteurs.*

*Il présente et commente ensuite le plan communal qu'il a élaboré en collaboration avec la cellule de crise locale ».*

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L2542-3 et L2542-4,

Vu la loi N° 2004-811 du 13 août 2004 relative à la modernisation de la sécurité civile notamment son article 13 et son décret d'application N° 2005-1156 du 13 septembre 2005 relatif au plan communal de sauvegarde,

Vu le document élaboré par Monsieur le Maire avec la cellule de crise locale,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, après en avoir délibéré,

VALIDE le plan de sauvegarde présenté.

## **8. RECENSEMENT DE LA POPULATION**

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles 2122-21-10 et 2123-18 ;  
Vu la loi du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment son article 3 ;

Vu la loi N° 2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité et notamment son titre V ;

Vu le décret N° 88-145 du 15 février 1988 relatif aux agents non-titulaires ;

Vu le décret N° 2003-485 du 5 juin 2003 relatif au recensement de la population ;

Vu le décret N° 2003-561 du 23 juin 2003 portant répartition des communes pour les besoins du recensement de la population ;

CONSIDERANT qu'il appartient à la Commune de fixer la rémunération des agents recenseurs ainsi que celle des agents coordonnateurs,

ENTENDU l'exposé de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré,

### **DECIDE**

- **de charger** le Maire de procéder aux enquêtes de recensement et de les organiser,
- **de créer** trois postes occasionnels d'agents recenseurs,
- **de désigner** Monsieur MAURER Daniel coordonnateur d'enquête chargé de la préparation et de la réalisation des enquêtes de recensement,
- **de fixer** la rémunération des agents recenseurs comme suit :

**4,95 € par formulaire « bordereau de district » rempli**  
**1,32 € brut par formulaire « bulletin individuel » rempli**  
**0,65 € brut par formulaire « feuille de logement » rempli**  
**0,50 € par dossier d'adresse collective rempli**  
**19,25 € par séance de formation**

Les crédits nécessaires seront inscrits au budget de l'exercice 2011

- **d'autoriser** le Maire ou son représentant à prendre et à signer tout acte y afférent.

## **9. COMMUNIQUES ET DIVERS**

### a) Urbanisme

Monsieur le Maire communique la liste des permis de construire et déclarations préalables introduites en Mairie depuis la dernière réunion du Conseil Municipal (PC10B0016 à B0017 – DP10B0048 à B0050).

### b) Décision modificative de crédit

Certaines ouvertures de crédits étant insuffisantes pour le paiement des dépenses 2010, le Conseil Municipal DECIDE de modifier le budget comme suit :

#### . Budget de la commune :

Dépenses : article 2042	+ 10 500
Recettes : article 21318	+ 10 500

#### . Budget du service eau et assainissement

Dépenses : article 658	+ 4 500
article 615	- 4 500

### c) Remerciements :

Monsieur le Maire communique les lettres et cartes de remerciements :

- de M. DECKER Patrick, Président du Conseil de Fabrique pour la réfection de la croix des missions
- de Mme Marguerite WERNER pour l'attention qui lui a été témoignée par la commune à l'occasion de son 80<sup>e</sup> anniversaire
- de M. PETER René pour l'attention qui lui a été témoignée par la commune à l'occasion de son 85<sup>e</sup> anniversaire

d) Personnel communal

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que Mme PETIT Olivia a été recrutée pour pourvoir au poste d'agent territorial spécialisé des écoles maternelles vacant à l'école Dewatre à compter du 1.2.2011.

e) Information de l'Association des Maires du Haut Rhin

L'Association des Maires du Haut Rhin organisera sa prochaine séance d'information à l'intention des élus Samedi le 11 décembre 2010.

f) Battues administratives aux sangliers et renards

Monsieur le Maire communique les arrêtés préfectoraux prescrivant l'organisation des battues administratives aux sangliers et aux renards sur les Iles du Rhin les 24 novembre 2001, 2 et 16 décembre 2010 ainsi que le jeudi 6 janvier 2011.

g) Logement vacant

Il est signalé que l'un des logements communaux situé au 1<sup>er</sup> étage du bâtiment de la mairie est vacant.

h) Vœux du Maire

Prévisionnellement, la date de la cérémonie des vœux du Maire est fixée au 6 janvier 2011.

i) Vente de bois sur pied

Monsieur BRUN Bernard signale qu'à ce jour, 16 candidats se sont fait inscrire en mairie en vue de l'attribution d'un lot de bois sur pied en forêt communale.

Comme chaque année, Monsieur BRUN est autorisé à procéder à la vente à l'amiable.

j) Groupement local de coopération transfrontalière « Centre Hardt-Rhin supérieur »

Monsieur le Maire expose :

*« Le groupement local de coopération transfrontalière « Centre Hard-Rhin Supérieur », créé en 1998, comporte la communauté de communes « Essor du Rhin », les communes de Hartheim et de Eschbach, les villes de Bad Krozingen, de Staufen et de Heitersheim ainsi que le groupement intercommunal « Gewerbepark Breisgau ». Dans le cadre de cette structure a été réalisé un projet d'infrastructure majeur, le pont sur le Rhin entre les communes de Hartheim et de Fessenheim. Ce « Pont Eric DILGER – Alain FOECHTERLE » est le point de départ d'un projet de développement plus ambitieux : un centre de documentation et de ressources de l'espace Rhin supérieur ».*

Monsieur le Maire présente et commente ensuite ce projet à l'aide d'un diaporama.

k) Maison de retraite « Les Molènes »

Mme LANG Annette qui siège à l'Association de Gestion de la maison de retraite « Les Molènes » présente un diaporama relatif au fonctionnement de la maison de retraite « Les Molènes » ainsi qu'au projet d'extension de l'établissement.

l) Prochaine réunion

La prochaine réunion du Conseil Municipal est fixée prévisionnellement au jeudi 13 janvier 2011.

## **TOUR DE TABLE**

### Patrice WALTISPERGER

- La réception des travaux relatifs à l'aménagement de la zone d'activité de la Hardt a été prononcée le 16.11.2010.
- Il donne quelques éléments concernant le retrait de la commune de Balgau de la Com Com. Des négociations sont en cours pour la détermination du « ticket de sortie » à verser par la Commune de Balgau.

### Ludovic BERINGER :

- Les travaux de peinture de la corniche de l'église sont en cours. Si la météo reste favorable, ils seront achevés fin décembre.

### Claude BRUN

- Des travaux d'étanchéité de la toiture et de pose de panneaux photovoltaïques sont en cours au collège de Fessenheim.

### Corinne INVERNIZZI

- La « Teuf » organisée à Blodelsheim par l'E.C.S. le 23.10.2010 à l'intention des jeunes de 11 à 15 ans a connu une bonne fréquentation. L'ECS envisage de reconduire l'opération et d'organiser également des booms pour des jeunes de 15 à 20 ans.
- L'opération Barathon sera reconduite en 2011.
- Un projet de « jeux inter villages » est à l'étude.

### Simone FOHRER :

Elle transmet les remerciements du Conseil d'Ecole Dewatre au Conseil Municipal pour l'embauche de Melle PAYET Monique qui seconde les A.T.S.E.M. titulaires dans le cadre d'un Contrat d'Accompagnement à l'Emploi.

### François BERINGER :

Il communique les informations du Conseil Municipal des enfants : 22 élèves sont candidats aux prochaines élections qui se dérouleront le 3.12.2010.

### Bernard BRUN :

Le tableau qui avait été offert à la Commune de Gimont à l'occasion du 70<sup>e</sup> anniversaire du séjour des Blodelsheimois à Gimont présentait quelques défauts de fabrication et a été retourné au fournisseur.

La nouvelle version, sans défaut, a été remise à la Mairie de Gimont par M. BRUN à l'occasion de son récent séjour à Gimont.

### Patrice WALTISPERGER :

Il signale qu'un organisme effectue actuellement sur Blodelsheim une démarche commerciale et propose aux habitants un bilan relatif à l'état des canalisations de leur branchement d'eau. Une vigilance particulière est conseillée aux personnes qui auraient été contactées.

Blodelsheim, le 29 novembre 2010  
Le Maire

François BERINGER